



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07

E-mail UNSA CUS : UNSA@cus-strasbourg.net

Internet UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/> Internet UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 198 - 14 janvier 2010

Service des Tutelles

Lors de la réunion du **13 janvier 2010**, la Direction des **Solidarités et de la Santé** a fait un point d'information sur les **évolutions** prévues au niveau du service des **Tutelles**.

La **disparition** du service des **Tutelles** est confirmée. Cette disparition a de fait été mise en œuvre dès le **1^{er} janvier 2009**, puisque le service des Tutelles n'a pas pris de nouvelles mesures (*suivis de majeurs «protégés»*) en 2009. Le service des Tutelles ne suit actuellement plus que 280 majeurs «protégés» (*début 2009 : 330 majeurs «protégés» suivis*).

La **disparition** du service des **Tutelles** deviendra effective au **31 décembre 2010**, puisque l'ensemble des ordonnances de transfert seront prises en 2010. En clair, les majeurs «protégés» ne seront plus suivis par un tuteur de la Ville de STRASBOURG, mais par un mandataire privé ou par une association. Un «tuilage» de quelques mois par les tuteurs de la Ville de STRASBOURG est cependant prévu.

Les transferts, décidés par le juge des Tutelles, ne devraient pour l'essentiel intervenir qu'au courant du **2^e semestre 2010**. Une réunion avec le juge des tutelles prévu en **février 2010** devrait permettre de préciser l'échéancier des transferts.

L'administration justifie la disparition du service des Tutelles par une loi de **2007** réformant profondément les dispositions en matière de tutelle.

Les motifs avancés ne nous ont pas convaincu de la pertinence de la décision : «ce n'est pas le cœur des métiers de la CUS», «la CUS coûte plus cher que le privé», etc... L'**UNSA** est persuadée que le service des Tutelles aurait pu parfaitement s'adapter à la nouvelle donne.

En tout cas, il est regrettable que les agents aient été mis devant le fait accompli (*comme les organisations syndicales d'ailleurs*).

L'administration n'a manifestement pas pris la mesure de la dimension «sociale» de sa décision. Les «transferts» concernent des personnes, souvent en très grande difficulté, qui risquent d'être fortement déstabilisées. Et se pose le problème du reclassement des agents, dont les compétences, la technicité, risquent de passer, pour certains d'entre eux tout au moins, par pertes et profits. Bref, un gâchis certain !

Précisons que le service des Tutelles a un effectif permanent de **16 agents** : 11 titulaires et 5 contractuels.

Sur ces 16 agents, 4 suivent ou vont suivre une formation de mandataire, dans l'optique de continuer leurs missions actuelles, mais à titre privé ou dans une association.

En conclusion de la réunion, l'**UNSA** a fortement insisté pour que le reclassement des 16 agents permanents se passe au mieux. Nous avons de fortes craintes, particulièrement en ce qui concerne les contractuels.

Promotions 2010 de la catégorie B

Suite à la demande de l'**UNSA**, l'administration a indiqué que les propositions pour les **promotions 2010** en ce qui concerne la **catégorie B** devraient être examinées lors de la **Commission Administrative Paritaire** qui se réunira le mardi **2 février 2010**.

Réunion avec le service Collecte des déchets

Une réunion avec le service **Collecte des déchets** est prévue le **16 février 2010**.

Elle aura pour objet «**retour d'information** sur les **phases 3 & 4 du rééquilibrage** et sur les **suivis de collecte** dans le cadre de l'**étude** sur l'**optimisation** de la **gestion des déchets**».